



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014

Compte Rendu

(Convocation du 04/03/2014)

Présents : Mmes LEROY Marylène, SEYCHELLES Véronique, VERGER Bernadette, MM. ANNEQUIN Didier, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel, GADOU Eric, MERLOZ Hervé, TUFFIER Jean-François.

Excusés : DURAND Eric

Absents : CARRE Christophe, CHAUDIER Eric, GULLON-NEYRIN Nathalie

Madame SEYCHELLES Véronique est nommée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Marcel DURAND, le Maire.

PRESENTATION DU BUDGET

En présence de M. LEPARQUOIS, receveur municipal, Monsieur le Maire et Jean-François TUFFIER ont présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2014, le compte administratif 2013 ainsi que le compte de gestion 2013.

POINTS A DELIBERER

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2013 (Délibération n°2014/004)

Sous la présidence de Monsieur TUFFIER Jean-François, adjoint aux finances, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2013 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	416 524,04 €
Recettes	<u>515 444,51 €</u>
Excédent de clôture :	98 920,47 €

Investissement

Dépenses	601 361,46 €
Recettes	<u>508 946,18 €</u>
Excédent de clôture :	92 415,28 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2013.

▪ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 (Délibération n°2014/005)

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare **à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 (Délibération n°2014/006)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013, conforme au compte de gestion, et dont les résultats se présentent comme suit :

Budget de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2013	+ 98 920, 47 €
Résultat antérieur reporté	+ 59 090, 03 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 158 010, 50 €

Budget d'Investissement :

Solde d'exécution	+ 92 415, 28 €
Résultat antérieur reporté	- 92 219, 64 €
Résultat cumulé d'investissement	+ 195, 64 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	+110 000, 00 €
Report excédent de fonctionnement R 002	+ 48 010, 50 €

▪ VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES 2014 (Délibération n°2014/007)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières et demande à celui-ci sa décision pour l'année 2014.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2014 :

Taux de TAXE D'HABITATION 9.24 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 16.57 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI 67.08 %

▪ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2014 (Délibération n°2014/008)

Après lecture des propositions du budget primitif 2014, le Conseil Municipal à l'unanimité :

☞ **ADOPTE** le budget primitif 2014 comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 544 818, 30 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 499 698, 53 €

☞ **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fin de séance : 21h00